

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
16/03/2026	27/03/2026	En exercice : 21 Présents : 21 Votants : 21

L'an deux mil dix vingt six

*Le 20 mars à 19 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Néant

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Néant

Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.

N°18-03-2026 – Election des représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Médico-Social de Bellevue

Le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux est composé selon les termes fixés à l'article R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Celui-ci dispose au 1°) que qu'il se compose notamment de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le maire en tant que membre de droit.

Le conseil municipal a donc charge de désigner deux autres membres parmi ses membres.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-21 du CGCT dispose que le vote au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Cependant ce même article dispose que :

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Après appel à candidatures Rémy Goron et Guy Le Gonidec se proposent pour intégrer le conseil d'administration de l'EPMS Bellevue en qualité de représentants de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constate qu'une seule candidature a été déposée pour chacun des postes à pourvoir

Désigne Guy Le Gonidec et Rémy Goron en qualité de représentants de la commune du conseil d'administration de l'EPMS Bellevue

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN



Le Maire

Pascal HERVÉ

